



Inter-Parliamentary Union
For democracy. For everyone.

Chemin du Pommier 5
Case postale 330
1218 Le Grand-Saconnex
Geneva – Switzerland
www.ipu.org

Allocution du Secrétaire général de l'Union interparlementaire Martin Chungong

devant le Comité des Nations Unies contre le terrorisme

3 septembre 2015

Votre Excellence Monsieur l'Ambassadeur Murmokaité, Président du CCT,
Mesdames et Messieurs les membres du CCT,
Monsieur le Directeur exécutif de la DECT,
Mesdames et Messieurs,

J'ai l'insigne honneur, en tant que Secrétaire général de l'UIP, de prendre la parole devant le CCT. Pas plus tard qu'hier, dans cette même salle, je me suis exprimé devant le Comité 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies et ai pu constater les similitudes qui rapprochent nos programmes. Nous vivons une période troublée où le terrorisme refait surface et redevient une priorité pour la communauté internationale. Le travail mené par le CCT et les autres parties prenantes concernées sera crucial pour endiguer le terrorisme et faire de ce monde un lieu plus sûr et plus pacifique pour tous les habitants de la planète.

J'aimerais vous donner un aperçu de l'Union interparlementaire, l'UIP. Notre organisation a été fondée en 1889, ce qui en fait la plus ancienne organisation politique multilatérale au monde.

Qu'est-ce que l'UIP ? Les pères fondateurs de l'UIP aspiraient à un monde où la guerre n'aurait plus sa place et où les différends pourraient être réglés par le dialogue et la négociation. Ils croyaient au rôle de la diplomatie parlementaire, qui a fait ses preuves au fil des décennies, notamment pendant la guerre froide.

L'UIP rassemble les parlements du monde entier et compte actuellement 166 membres. Chaque membre est chargé de contrôler l'action de son gouvernement, d'élaborer des lois et de défendre les intérêts de son peuple. Les parlements sont les ultimes dépositaires de la légitimité et la base de cette légitimité réside dans la confiance qu'ont les citoyens dans les principes démocratiques des parlements.

La relation entre le droit national et international au regard de la lutte contre le terrorisme est cruciale et suppose que le processus législatif national puisse intégrer les obligations internationales de lutte contre le terrorisme dans le cadre juridique national. Au bout du compte, tous les engagements internationaux souscrits par les gouvernements doivent être ratifiés en dernier lieu par le Parlement avant d'entrer en vigueur.

Dans ses résolutions, le Conseil de sécurité souligne le rôle important joué par les instances législatives nationales dans l'action internationale visant à combattre le terrorisme, notamment la résolution 1373 (2001). Dans cette résolution, l'ONU demande aux États membres de coopérer davantage et d'appliquer intégralement les conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme. Les obligations qui découlent de ces résolutions nécessitent l'aval des parlements nationaux.

L'UIP s'est félicitée de l'accent mis, dans la Stratégie antiterroriste mondiale (2006), sur le rôle des parlements dans l'adoption des textes législatifs qui permettent de mettre en œuvre la Stratégie.

Mesdames et Messieurs,

Le terrorisme met en péril les principes démocratiques et sape les droits de l'homme. Il cause des souffrances humaines indicibles et déchire le tissu même de la société. Voilà pourquoi le crime de terrorisme se retrouve au centre des préoccupations des parlements partout dans le monde. Ces deux dernières décennies, l'UIP a adopté pas moins de 12 résolutions sur le terrorisme qui insistent toutes sur la nécessité d'accroître la coopération avec les organisations compétentes des Nations Unies pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale.

Plus récemment, lors de notre 132^{ème} Assemblée qui s'est tenue en mars de cette année à Hanoï, les Membres de l'UIP ont adopté à l'unanimité une résolution sur le rôle des parlements dans la lutte contre tous les actes terroristes perpétrés par des organisations comme Daech et Boko Haram. Cette résolution demande aux parlements d'utiliser les canaux législatifs pour contribuer à la mise en œuvre des résolutions pertinentes de l'ONU.

Le moment est venu de traduire ces déclarations en actions concrètes. Les parlements membres de l'UIP m'ont demandé, en tant que Secrétaire général de l'UIP, de coopérer plus étroitement avec le CCT, la DECT et l'ONUDC.

La résolution de Hanoï m'invite à intervenir chaque année auprès des parlements qui n'ont pas encore ratifié les instruments internationaux pertinents et de les encourager à le faire.

Depuis ma prise de fonctions l'an passé, j'ai demandé au personnel de mon organisation d'étudier toutes les pistes permettant de renforcer le soutien à l'action internationale visant à combattre le terrorisme. La complexité de ce fléau exige de toute urgence une coordination mondiale, notamment entre l'Exécutif et le Législatif aux niveaux national et international. Le rôle de l'UIP à cet égard est de veiller à ce que les parlements nationaux ne soient plus tenus à l'écart de l'action internationale contre le terrorisme.

Les parlements nationaux du monde sont prêts à soutenir l'action de l'ONU, notamment celle menée par votre Comité. La Déclaration adoptée hier dans ce même bâtiment par les présidents de parlement du monde entier, réunis à New York pour leur quatrième Conférence mondiale, condamne toutes les formes et manifestations de terrorisme. Dans ce document, les dirigeants parlementaires de la planète s'engagent à faire tout leur possible pour renforcer une coopération efficace et encourager la mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies, des conventions et des accords relatifs à la lutte contre le terrorisme

L'UIP étudie actuellement plusieurs pistes qui devraient lui permettre d'appuyer davantage l'action internationale dans ce domaine.

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de vous présenter certaines de ces pistes de coopération entre nos deux organisations. Deux fois par an, l'Assemblée de l'UIP réunit quelque 1 200 parlementaires pour discuter des enjeux mondiaux et déterminer la façon dont la diplomatie peut les aider à résoudre ces problèmes. L'Assemblée pourrait constituer une bonne plateforme pour coordonner directement avec les instances législatives les efforts menés au niveau mondial pour mettre en œuvre le droit international et les résolutions de l'ONU. Elle pourrait

également être utilisée pour discuter de façon ouverte et constructive de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste.

De par leur nature même, les parlements disposent du plus vaste réseau de citoyens, ce qui fait des parlementaires le relai idéal pour transmettre les informations et les connaissances sur les causes profondes du terrorisme et les efforts de lutte contre ce fléau. Les parlementaires sont donc en première ligne pour prévenir et combattre le terrorisme. Grâce à notre coopération, le CCT peut puiser dans ce réseau mondial et accéder à la base.

Depuis longtemps, l'UIP propose des programmes pour renforcer les capacités des parlements. Cette relation de confiance entre l'UIP et ses membres facilite notre travail technique sur le terrain dans les pays en conflit, au sortir de conflits ou en transition. Je pense que les programmes *ad hoc* de l'UIP et les programmes de renforcement des capacités de la Stratégie antiterroriste de l'ONU peuvent très bien aller de pair. La DECT pourrait contribuer à renforcer les capacités des parlements dans le domaine de la lutte contre le terrorisme en fournissant une expertise pour aider les parlementaires à rédiger les lois antiterroristes.

Mesdames et Messieurs les membres du CCT,
Mesdames et Messieurs,

Comme je l'ai indiqué plus tôt, la ratification et la mise en œuvre des engagements internationaux sont des conditions préalables essentielles pour lutter efficacement contre le terrorisme. À défaut, ces engagements resteront lettre morte. L'UIP est prête à vous aider à surveiller leur ratification par le biais de ses parlements membres qui n'ont pas encore procédé à certaines ratifications, comme nous le faisons actuellement pour d'autres instruments de l'ONU tels que la CEDAW.

Les parlements devraient également être impliqués dans l'examen des rapports de pays sur la mise en œuvre de vos résolutions relatives à la lutte contre le terrorisme. C'est déjà le cas, par exemple, de l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, avec lequel nous collaborons étroitement.

En tant qu'organisation qui défend et promeut les droits de l'homme, l'UIP estime qu'il est nécessaire d'envisager la lutte contre le terrorisme sous toutes ses facettes, y compris du point de vue des droits de l'homme. Tous les efforts déployés doivent donc être compatibles avec les normes relatives aux droits de l'homme.

Je tiens ici à affirmer sans ambiguïté que le terrorisme n'est pas l'apanage d'une région en particulier. Heureusement, l'ONU et l'UIP ne sont pas tombées dans le piège qui consiste à désigner telle ou telle région comme étant le foyer du terrorisme.

Les deux organisations défendent un principe fondamental qui est inscrit dans le préambule de la Stratégie antiterroriste, ainsi que dans la dernière résolution de l'UIP en la matière, à savoir que le terrorisme ne saurait ni ne devrait être associé ou attribué à une religion, une nationalité, une civilisation ou une origine ethnique donnée. Je crois fermement que le terrorisme doit être combattu en s'appuyant sur la légitimité et la justice.

Mesdames et Messieurs les membres du CCT,

L'UIP et le CCT partagent des objectifs analogues et peuvent développer des synergies pour les atteindre ensemble dans l'intérêt mutuel des deux entités. Le Plan d'action né de la Stratégie antiterroriste mondiale, qui reconnaît explicitement le rôle des parlements, et le Plan d'action parlementaire de l'UIP relatif à la lutte contre le terrorisme constituent une base solide pour mener un partenariat fructueux.

En tant que problème mondial, le terrorisme exige une réponse mondiale et coordonnée en y associant l'ensemble des parties prenantes. Je suis convaincu – et je pense vous l'êtes aussi – que les parlements sont des acteurs clés de cette équation. L'UIP tend la main à un certain nombre d'entités de la famille onusienne – la DECT, l'ONUUDC et le Comité 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies – qui participent de cette même équation.

Monsieur le Directeur exécutif, comme vous le savez, l'UIP tiendra sa 133^{ème} Assemblée en octobre de cette année à Genève. Deux manifestations spécifiquement consacrées au terrorisme y sont prévues. L'une d'elle consistera en une audition d'experts qui servira à préparer l'adoption d'une résolution de l'UIP intitulée "Terrorisme : la nécessité de renforcer la coopération mondiale pour endiguer la menace qui pèse sur la démocratie et les droits individuels". Je me réjouis de savoir que votre Comité sera représenté à cette Assemblée.

L'autre manifestation sera une réunion-débat intitulée "Action parlementaire dans la réalisation des engagements de lutte contre le terrorisme". Nous avons également convié à cette manifestation des experts internationaux pour qu'ils puissent apporter leurs compétences lors des délibérations.

Ainsi, Mesdames et Messieurs les membres du CCT, comme vous pouvez le constater, la lutte contre le terrorisme figure parmi les priorités de l'UIP. Nous étudions la possibilité de créer au sein de notre Secrétariat une unité chargée de travailler spécifiquement sur cette question et menons des pourparlers avec les Nations Unies et d'autres partenaires sur les possibilités de financement et de partage des expertises. Nous espérons ainsi établir des partenariats pour débarrasser le monde de ce fléau.

Je vous remercie.